



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

EMPLACEMENT NU pour TENTE – CARAVANE – CAMPIG CAR.

HEBERGEMENT LOCATIF en MOBILE HOME ou RESIDENCE MOBILE DE LOISIRS

La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique l'acceptation des présentes conditions générales de location.

1/ Nos prestations

1/1 - Emplacement nu

Nous mettons à votre disposition un "**emplacement nu**", pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre **Tente, Caravane ou Camping-car**. Dans un souci de préserver votre environnement, nous autorisons le stationnement d'un **seul véhicule par emplacement**. Tout véhicule supplémentaire sera facturé en supplément et devra stationner sur le parking à l'entrée. **Les emplacements sont disponibles à partir de 13h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 13h00 le jour de départ**. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

1/2 - Hébergement locatif

Nous mettons à votre disposition des "**Mobile Homes**" ou "**Chalets**" pouvant accueillir de 2 à 8 personnes suivant la capacité du type de Mobile Home ou Chalet choisi. Les Tentes ne sont pas autorisées sur les emplacements "Mobile Home" et "Chalet". Vos éventuels souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée. **Les locations sont disponibles du jour d'arrivée à partir de 16h00 au jour de départ jusqu'à 11h00**. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ. Le ménage n'est pas compris dans nos locations de type Mobil-home et Chalet. Un état des lieux sera fait à l'arrivée et au départ. Seuls les animaux de compagnie de petite taille (- de 5 kg) sont acceptés dans les Mobil-Homes. Ils ne sont pas acceptés dans les Chalets. Par respect pour les utilisateurs suivants ainsi que pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer dans les "Mobile Homes" et "Chalets".

Les draps et les alèzes ne sont pas compris, et sont donc à prévoir pour les "Mobile Homes" et "Chalets".

1/3 - Les activités et animations annexes

Toute activité ou animation, gratuite ou payante (piscine, salle de jeux, terrain multi sports, fronton, aires de jeux, mini club, animations sportives ados et adultes, soirées variées, etc.) mentionnée dans le présent contrat peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, être modifiée ou annulée lors de votre séjour sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

1/4 - Suppléments

Quelque soit la formule souscrite, des frais supplémentaires seront facturés selon tarif en vigueur pour les services supplémentaires non prévus au contrat (personnes, véhicules, motos, location de draps, etc.).

Nos prix TTC n'incluent pas la taxe de séjour. La taxe est facturée à votre arrivée sur le site.

2/ Prix et règlement du séjour

2/1 Le prix de votre séjour "Emplacement nu" est calculé à partir du "Tarif Camping" en vigueur en fonction de la période (Haute Saison ou Basse Saison) et des services souscrits suivant les quantités (emplacements nus, adultes, enfants de + d'1 an à – de 13 ans, véhicules, motos) etc.

2/2 Le prix de votre séjour "Hébergement locatif" est calculé à partir du "Tarif Locations" en vigueur suivant forfait en fonction du type de Mobile Home retenu (Astria, Vénus, Mercure/Hélios, Titania ou Loggia) ou du type de Chalet (Eco Nature, Eco Lodge, Eco Confort). Ce forfait comprend l'emplacement, les personnes prévues suivant la capacité du type de Mobile Home ou Chalet retenu, votre installation, votre véhicule, les consommations d'eau, gaz, électricité, l'accès aux infrastructures d'accueil, aux animations et aux sanitaires. Les frais annexes (personnes supplémentaires, véhicules supplémentaires, etc...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

2/3 Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : chèque bancaire et chèque postal français, chèque vacances, mandat postal ou cash, carte bancaire, virement bancaire.

2/4 Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme doit être réalisée en ligne sur notre site internet, ou par contrat papier, demandé par téléphone, accompagnée d'un premier versement, ou acompte correspondant à :

Pour un séjour "**Emplacement nu**": à **25 % des frais de séjour majoré de 20 € à titre de frais de dossier non imputables ni restituables** et du montant, si souscrite, de la cotisation d'assurance annulation. Le solde restant du séjour est à régler dans son intégralité au départ du camping.

Pour un séjour "**Hébergement locatif**" : à **25 % des frais de séjour majoré de 20 € à titre de frais de dossier non imputables ni restituables** et du montant, si souscrite, de la cotisation d'assurance annulation. Le solde restant du séjour est à régler au plus tard 1 mois avant votre arrivée.

Ces réservations n'ont de valeur contractuelle qu'après que vous ayez reçu une confirmation de réservation émise par le camping ESKUALDUNA.

3/ Réservation de dernière minute

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement et uniquement par carte bancaire à la réservation.

4/ Arrivée retardée et départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

5/ Non présentation sur le camping

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre emplacement nu /ou hébergement locatif et il sera fait application de la clause ci après relative à l'annulation du séjour.

6/ Annulation

6/1 De votre fait (réservataire) :

Toute annulation de réservation doit être notifiée par courrier, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

Pour l'annulation d'un "Emplacement nu" reçue plus de 30 jours avant le début du séjour, les arrhes versés pourront être restitués. Les frais de dossier resteront acquis au camping. Pour l'annulation d'un emplacement nu reçue moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité des arrhes versées à la réservation sera acquise au camping ESKUALDUNA.

Pour l'annulation d'un "Hébergement locatif" :

* reçue plus de 3 mois avant votre arrivée, le montant de l'acompte sera remboursé. Les frais de dossier resteront acquis au Camping.

* reçue moins de 3 mois avant votre arrivée, le montant de l'acompte versé ainsi que celui des frais de dossier ne seront pas restitués. En outre et sauf cas de force majeure, le solde du prix du séjour réservé restera dû au camping.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous conseillons de souscrire lors de la réservation une assurance couvrant les risques d'annulation ou d'interruption de séjour.

6/2 De notre fait (Camping ESKUALDUNA) :

Si le camping ESKUALDUNA est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergement locatif ayant fait l'objet d'une confirmation de réservation, vous serez averti, au moins 30 jours avant le début du séjour confirmé, par lettre recommandée et remboursé intégralement des sommes que vous aurez déjà payées (acompte et frais de dossier).

7/ Dépôt de garantie

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de **350 euros** par empreinte bancaire vous sera demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué en fin de séjour et au plus tard sous huitaine par courrier à compter de votre départ.

Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale en cas de détérioration de l'hébergement de type Mobil-Home ou Chalet et de son contenu et/ou matériel sur le camping. Le camping se réserve aussi le droit de déduire une somme de **120 euros** pour pallier les frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué correctement lors du départ.

8/ Règlement intérieur

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à résiliation du contrat sans dédommagement.

9/ Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés dans le Camping.

10/ Animaux

En règle générale, les animaux de compagnie (chiens et chats exceptés les chiens de catégorie 1 et 2), sont autorisés sur demande expresse à la réception du camping. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping d'accueil. Les chiens ne peuvent pas être laissés seuls sur l'emplacement. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée à la réception du camping. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. Concernant les locations, seuls les animaux de compagnie de petite taille (- de 5 kg) sont acceptés dans les Mobil-Homes. Ils ne sont pas acceptés dans les Chalets.

11/ Réclamations

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 20 jours suivant la fin de votre séjour.

Camping ESKUALDUNA, route de la Corniche – 64700 HENDAYE